

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie des Hauts-
de-France et gendarmerie pour la zone
de défense et de sécurité Nord

Décision n° 18847 du 8 septembre 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
des groupements de gendarmerie départementale du Nord et du Pas-de-Calais

NOR : INTJ2125460S

Le commandant de la région de gendarmerie des Hauts-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 23589 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032370S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} octobre 2021 :

Brevier	Olivier	NIGEND : 147 688
----------------	---------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} octobre 2021 :

Preuvot	Julien	NIGEND : 229 894
Quéhen	Arnaud	NIGEND : 198 592
Biette	Romuald	NIGEND : 201 119
Coloos	Fabrice	NIGEND : 160 055

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2021 :

Mabelle	Franck	NIGEND : 142 594
Leprêtre	François	NIGEND : 161 985
Neuville	Luc	NIGEND : 136 688
Cappelaere	Eddy	NIGEND : 149 377
Applauso	Marie-Hélène	NIGEND : 148 264
Boulet	Fabrice	NIGEND : 158 256
Noël	Philippe	NIGEND : 139 886

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} octobre 2021 :

Wambre	Mélody	NIGEND : 349 987
Pain	Emilie	NIGEND : 325 297
Bachelet	Valentin	NIGEND : 332 673
Hébert	Morgane	NIGEND : 346 728

Marignale-Anastase	Grégory	NIGEND : 340 677
Marche	Stéphane	NIGEND : 182 537
Hoyez	Jean-Pierre	NIGEND : 213 927
Crapoulet	Simon	NIGEND : 346 460

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 septembre 2021.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie
des Hauts-de-France
et la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Nord,
O. Courtet*